

La construction neuve de logements fin septembre 2019

Conjoncture en date réelle estimée

novembre 2019



Au niveau régional, la croissance des logements autorisés sur les douze derniers mois se ralentit avec une évolution de 8 % et un nombre de 5900 autorisations délivrées. Alors que la Haute-Corse connaissait une forte évolution pendant les deux premiers trimestres de l'année, c'est la Corse-du-Sud qui prend la relève avec 20 % d'évolution ce trimestre et qui permet de maintenir la croissance. La Haute-Corse connaît un net recul des logements autorisés avec une baisse de 1,4 %.

On observe la tendance inverse pour les mises en chantier qui croissent constamment depuis le début de l'année en Corse avec une progression de 29 % ce trimestre et 5000 logements commencés dont presque la moitié de collectifs et résidences. Sur ce point, la Corse-du-Sud ressort avec une évolution de 42 % contre 16 % pour la Haute-Corse. La Corse est la seule région de France métropolitaine à afficher une croissance supérieure à 10 % des mises en chantier sur l'année écoulée.

Les logements autorisés

Évolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

Territoire	nombre	évolution		
		fin sept. 19	fin juin 19	fin mars 19
Corse du Sud	3 000	19,9%	-5,3%	-6,8%
Haute-Corse	2 900	-1,4%	35,5%	81,9%
Corse	5 900	8,3%	12,3%	26,7%
France métro.	424 400	-5,8%	-7,5%	-8,7%

Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

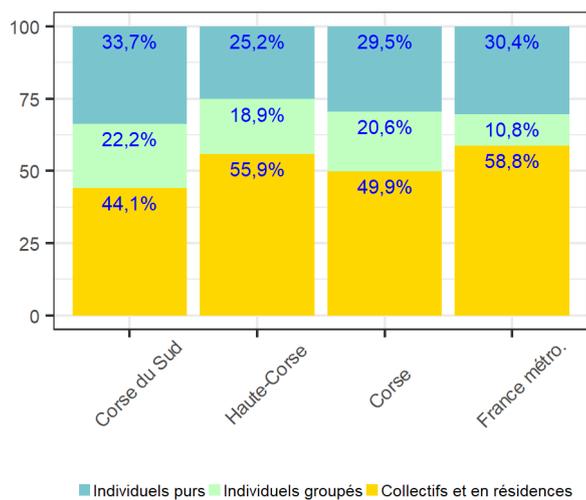
Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	5 900	8,3%	-5,8%
Individuels purs	1 700	4,9%	0,3%
Individuels groupés	1 200	15,9%	-2,2%
Collectifs et en résidences	3 000	7,5%	-9,2%



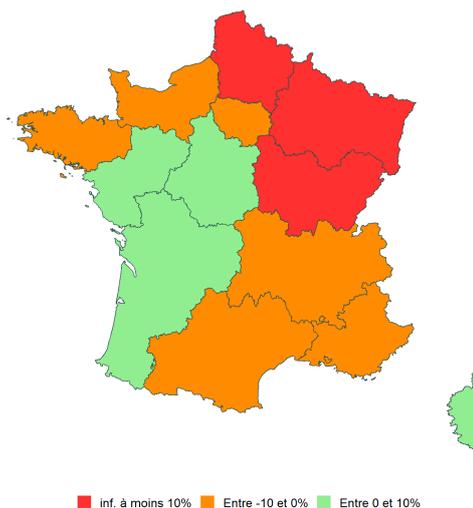
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE CORSE

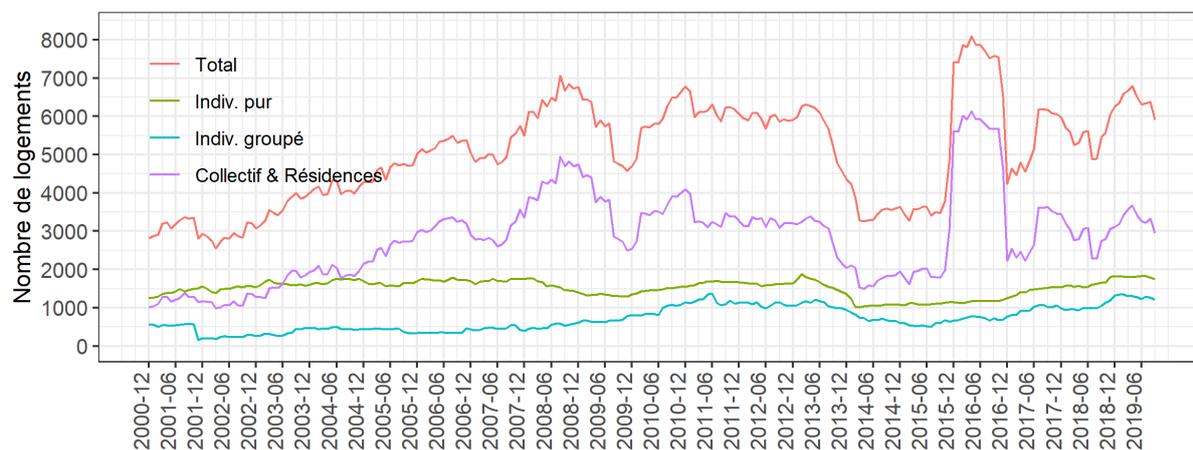
Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois, par type



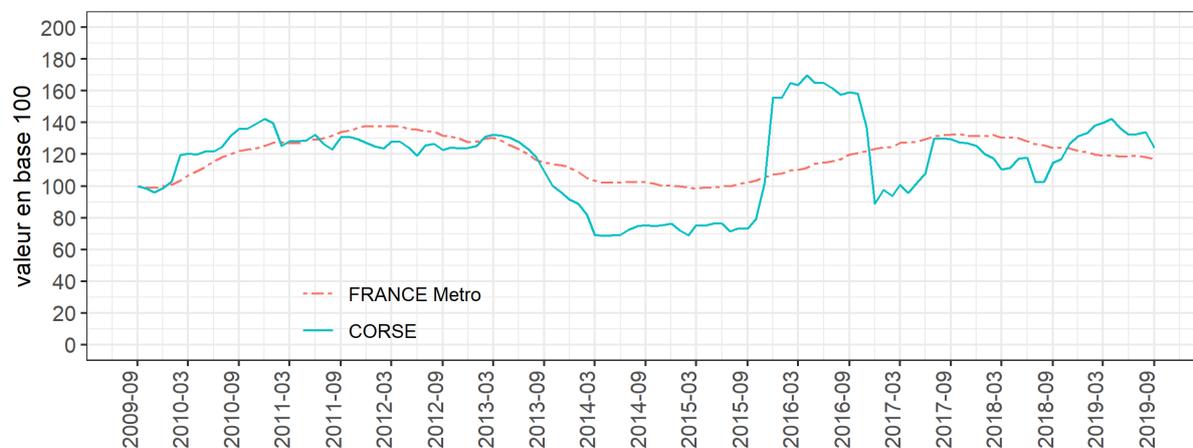
Évolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



Évolution du cumul des logements autorisés par type depuis le 1er janvier 2001



Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

Les logements commencés

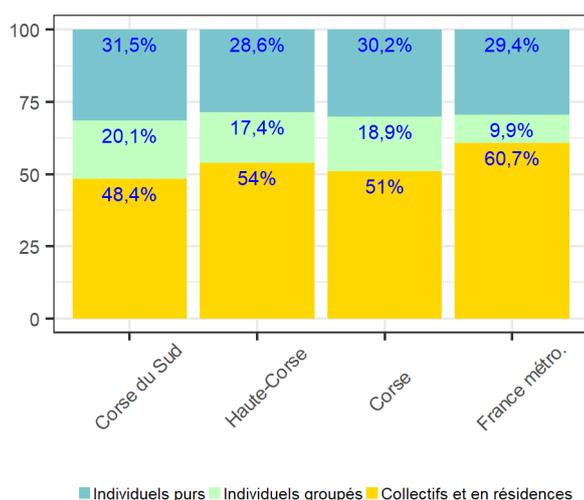
Évolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin sept. 19	fin juin 19	fin mars 19
Corse du Sud	2 700	42,4%	44,1%	34%
Haute-Corse	2 300	16,4%	3,9%	-2,3%
Corse	5 000	29,2%	22,9%	15,1%
France métro.	398 000	-3,6%	-4,7%	-4%

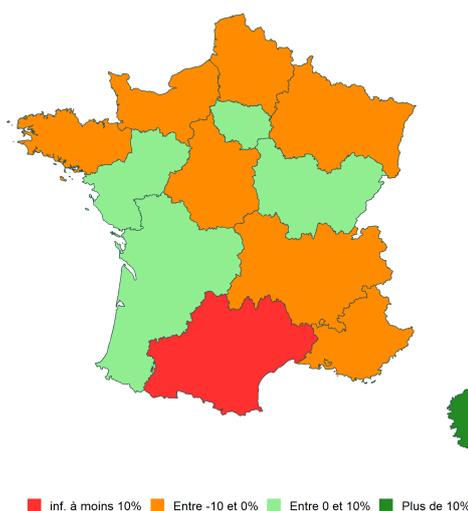
Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	5 000	29,2%	-3,6%
Individuels purs	1 450	9%	-3,9%
Individuels groupés	1 000	27,8%	-0,3%
Collectifs et en résidences	2 550	45,8%	-3,9%

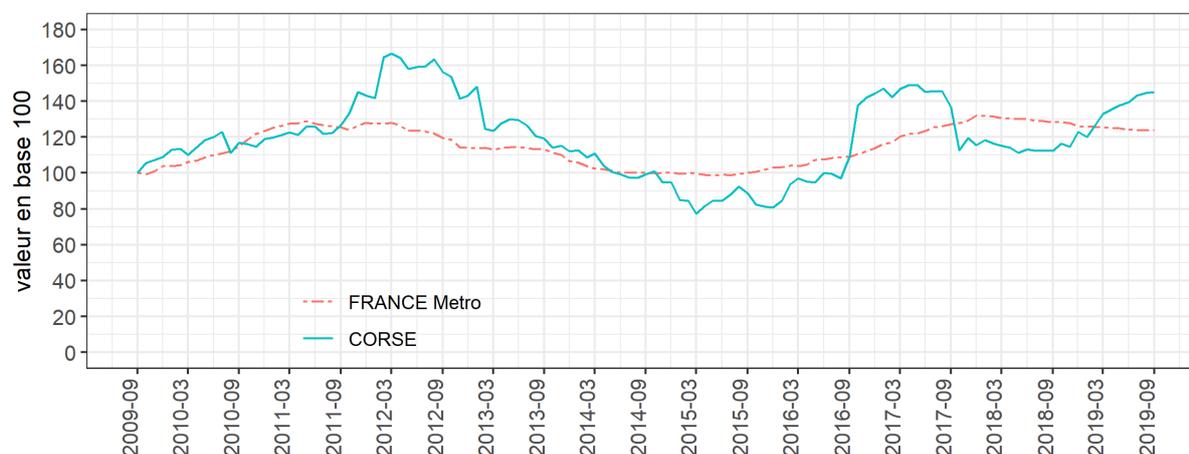
Cumul des logements commencés les 12 derniers mois, par type



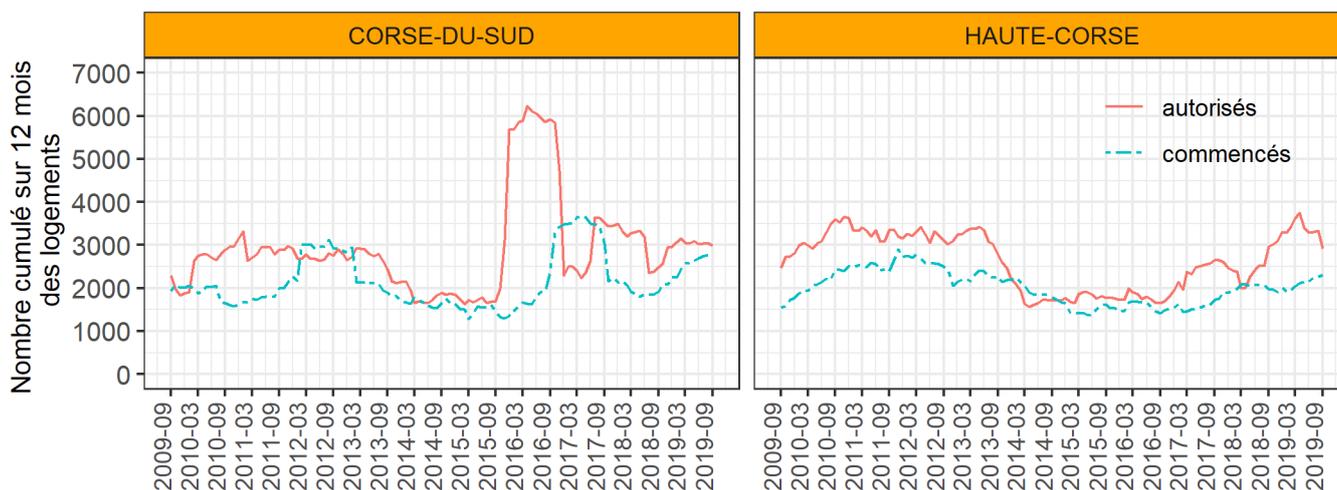
Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



Évolution du cumul sur 12 mois des logements autorisés et commencés sur 10 ans



Méthodologie

Producteur de la donnée :

Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

Source :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (état, collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le [guide d'utilisation de la base](#) téléchargeable sur le site Internet du SDES.

Date des données : données brutes mensuelles du mois de septembre 2019

Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte.

Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement :

Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.

Directeur de publication : Jacques LEGAIGNOUX (Directeur Régional)
Rédaction et réalisation : François BASTELICA (Observatoire du logement)
Conception : Murielle LETHROSNE, DREAL Centre
Une production du Service Information, Connaissance et Prospective.



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
19, Cours Napoléon, CS 10006 20704 AJACCIO Cedex 9
Tél : 04 95 51 79 70
Fax : 04 95 51 79 89